

SAINT MAURICE EN CHALENCON

Samedi 19 Juillet 2003

D. et R. Picheral, O. et M. Autrand, S. Béraud-Williams avec la contribution de Mmes Duroux et Béraud.

➤ LA PLANCHE DE COURBINES

La politique d'espionnage pendant la guerre
des camisards (1703)

➤ LES INSPIRES DES LATTES (1689)

➤ L'AFFAIRE DE LA NOUE

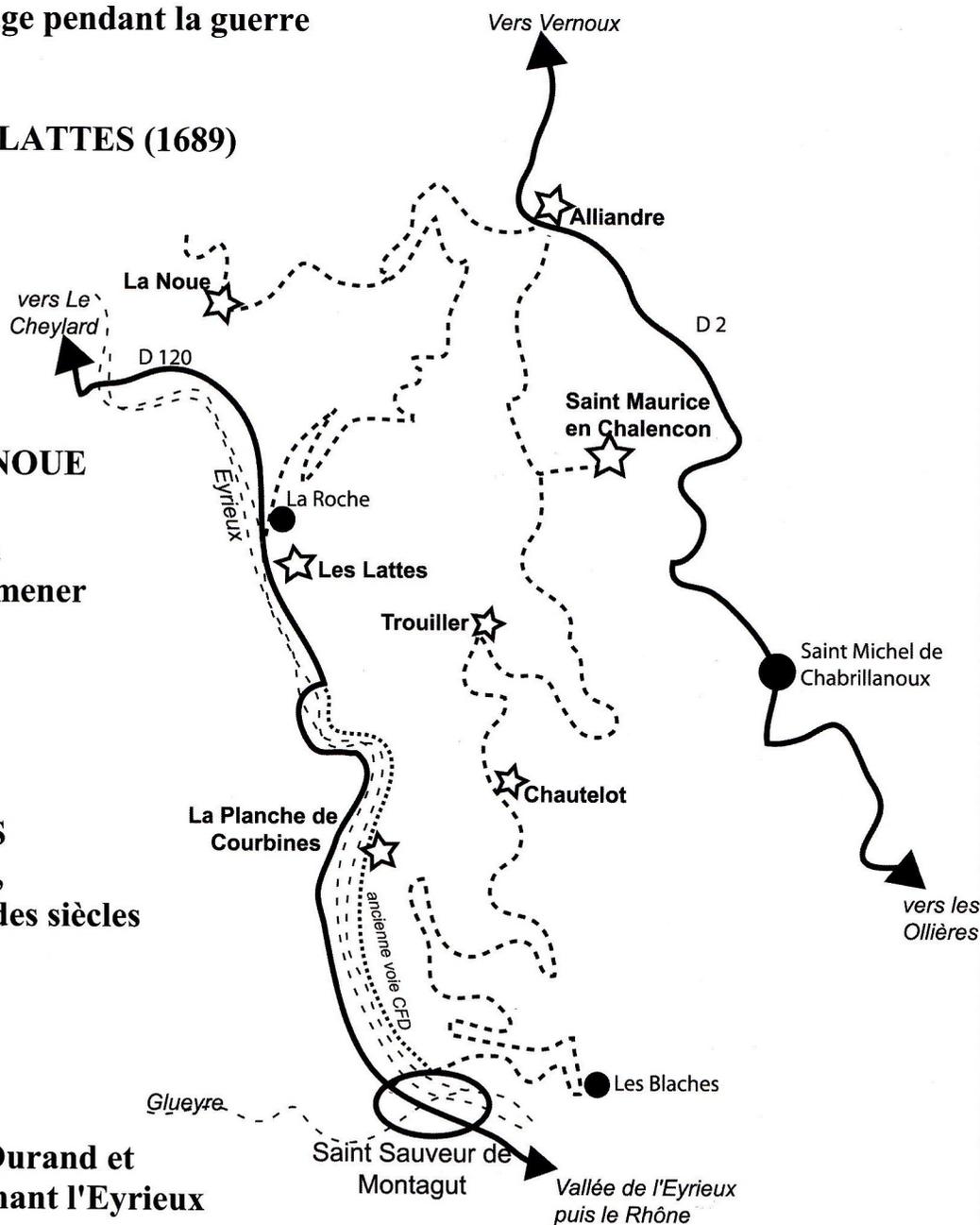
Un exemple de conflits
internes au pouvoir sur la
politique de répression à mener
en Boutières (31 mai 1705)

➤ ALLIANDRE ET LE SERRE BRAVAIS

L'église de Saint Maurice,
ses vicissitudes au cours des siècles

➤ CHAUTELOT ET TROUILLER

Les registres de Pierre Durand et
la chaire en pierre dominant l'Eyrieux



LA PLANCHE DE COURBINES et la politique d'espionnage pendant la guerre des camisards

Nous sommes en 1703, la guerre des camisards bat son plein dans les Cévennes plus au sud. Les Boutières sont calmes, mais, comme tout pouvoir "responsable", Louis XIV cherche à connaître ce qui se passe dans les régions susceptibles de rejoindre la rébellion camisarde.

Et un des moyens de connaître, c'est de pénétrer dans le milieu en utilisant des espions.

Nous avons la chance (grâce à Pierre Rolland qui l'a retrouvé aux Archives des affaires étrangères) de disposer du rapport d'un espion qui a agi en Boutières en avril 1703.

Nous en parlons ici parce que la Planche de Courbines fut un des lieux de rendez-vous entre l'espion et un groupe de clandestins conduit par un dénommé Mercier et que de là, avec le groupe, il traversa l'Eyrieux et monta sur le plateau de Vernoux. L'espion s'appelait sans doute Charles Aymard, originaire de St Fortunat et était décrit comme suit : *"fait le médiocre, un peu cagneux, une cicatrice à la joue droite"*.

Le rapport nous apprend beaucoup sur ce groupe, sur la vie des clandestins.

On notera principalement :

Les déplacements extrêmement rapides et nombreux en deux semaines de l'espion et ses rencontres

Il se déplace en général la nuit

➤ Du 3 au 7 avril, l'espion court au nord de l'Eyrieux : Pierregourde, Boffres, Gilhoc, La Bâtie de Crussol, sans faire état d'aucuns contact.

➤ Le 8 il va à Marcols et Serres (60 à 70 km aller retour depuis St Fortunat).

➤ Le 9, il va à Royas et St Laurent du Pape, toujours sans succès.

➤ Le 10, sur la foi de renseignements fourni par un voisin, il se rend près de Privas entre Mas Neuf et le Petit Tournon où il rencontre enfin Louis Mercier, qui le fait rencontrer deux contrebandiers et 8 protestants clandestins qui semblent prêts à devenir des camisards, il se rend avec eux à Pourchères puis à Creysseilles et retourne chez lui.

➤ Le 11 au soir, mené par Mercier et avec le même groupe de clandestins, il passe ici et court jusqu'à St Appolinaire de Rias et Montreynaud.

➤ Du 12 au soir au 16 au matin, il est autour de la Traverse (St Fortunat) à épier sans succès des assemblées qu'on lui avait indiquées.

➤ Le 17 au soir, Mercier l'emmène à nouveau à l'Ayga, puis Chabrianges (bas de la vallée de la Glueyre), il rencontre 10 personnes qui l'emmènent jusqu'au Bois de Rauzet par Ferrières et les vallées de la Glueyre et de la Veyruègne.

Le rapport s'arrête là alors que l'espion offre de faire arrêter Mercier, mais le rédacteur du rapport estime qu'il faut continuer à infiltrer pour en savoir plus et donne un nouveau RV le 5 mai. On n'en sait pas plus. Nombre de ces parcours totalisent entre 60 et 70 km. effectués en une nuit chacun. C'est énorme, mais, ces hommes sont entraînés et aujourd'hui les participants à la première course des Dragonnades ont mis 4 H 30 à 7 heures pour effectuer les 58 km du Cheylard à Privas.

L'existence de quelques conjurés clandestins qui tentent d'organiser quelque chose

Louis Mercier est clandestin depuis 3 ou 4 ans, en tous cas, on ne l'a pas vu depuis et ses parents le font passer pour mort. Est-ce le même que Jean Louis dit le petit Louis Mercier, originaire de St Jean Chambre que l'on retrouve cité par Pierre Durand dans deux de ses lettres en 1727 (colporteur de livres) et 1729. On le trouve ensuite arrêté et emprisonné après l'affaire de la Traverse), ensuite émigré à Genève.

Il regroupe une dizaine d'hommes (2 des Cévennes, deux étrangers avec accent, et sans doute les 5 autres des Boutières). Ces hommes sont très mobiles, couchent et mangent dans les bois, ont quelques moyens venant du Piémont, via Beaucaire et Grenoble. Ils font la prière.

Ils sont liés à des contrebandiers qui leur font sans doute connaître itinéraires et réseaux sûrs.

Deux questions pour conclure

1 - Comment se fait-il que Mercier ne se soit pas méfié de l'espion ? Il accepte de le rencontrer trois fois, d'être accompagné par lui dans de très longues randonnées, de lui faire connaître sa troupe. Il lui donne des détails sur une autre troupe de 30 personnes à Xaintonge (La Saintonge était alors province protestante, mais située à près de 400 km. du Vivarais, s'agit-il vraiment de la Saintonge ?) Certes, il le menace de lui "arracher la langue" s'il parlait, mais...

On peut avancer quelques hypothèses :

- Dans sa quête de nouveaux engagés, il a tendance à faire confiance;

- Il veut se donner de l'importance et donc se faire connaître (tout en prenant des précautions); On peut aussi supposer que ces très longues marches sont un

test du futur clandestin qui doit être capable de "courir".

2 – Pourquoi Mercier n'a-t-il finalement pas été arrêté ? (à moins que nous manquions de traces écrites). Et pourquoi n'a-t-il pas réussi à avoir des activités de "guérilla" confortant la guerre des Cévennes ?

Le récit d'un espion chez les clandestins camisards-contrebandiers du Vivarais (avril 1703).

Ce récit manuscrit inédit est aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et documents France, Languedoc, volume 1640, folio 211. 1703

L'homme envoyé en Vivares party, de chez luy le trois d'avril et roula jusques au 7 sans rien apprendre dans les paroisses de Pierregourde, Boffres, Gilloc et la Bastide¹⁹, Le 8 il feut a Marcols et à Serres²⁰, le 9 a Royas²¹ et au Pape²² ou n'ayant aussy rien apris il revint chez luy ou estant arrivé il alla boire avec un de ses voisins nommé Bouys qui luy promis de luy faire parler le lendemain 10e a des camizards et qu'il n'avoit pour cella qu'a s'aller promener long des vignes sur le chemin de Tournon²³ a Privas du costé du Mas neuf ou il trouveroit Louis Mercier absent de St Fortunat depuis 3 ou quatre ans que ses parents font passer pour mort, pourveu qu'il y alla un peu tard.

Il se rendit sur le chemin led jour 10 en s'y promenant sur la nuit on luy jetta une pierre et on sifla il entra dans la vigne et trouva Mercier qui le mena au dela de l'Escrinet plus près d'Aubenas que de Privas dans un petit chemin ou ils se rendirent a travers champ ils y trouverent un contrebandeur de tabac dont il ne scait pas le nom mais qu'il dit estre de St Voye en Vellay avec lequel led Mercier parla et ensuite s'estant un peu avancé du costé de la grange de Fargier ils trouverent sur leur chemin neuf hommes parmi lesquels estoit un autre contrebandeur qui est de Gluyras, des autres huit hommes il y en a deux qui s'appellent Couzins, l'un nommé Lagrave et l'autre Reynaud le premier est du Pont de Monvert et il croit que l'autre en est aussi. Il y en a deux autres dont l'un s'appelle Ozi et l'autre Deconches il na pas sceu le nom des quatre autres mais il dit que Ozi et Deconches sont estrangers car ils s'esnoncent fort mal en françois ayant un fort méchant accent, et parlent entre eux d'un langage qu'il na pas entendu et qui ressemble a celuy des Suisses

Les deux contrebandeurs sont ceux qui vont chercher les vivres dans les communautés, les uns et les autres ne couchent et ne demeurent jamais que dans les bois, ils ont pour mot du guet des petits siflets denfans. Le peu d'argent qu'ils ont leur vient du Piémont. Ils en receurent a la foire de Beaucaire par un radeau venant de Grenoble et le dernier qu'ils ont eu leur vint a la derniere feste de Saint Luc par des gens qui passaient le Rosne a Coudou....

Ayant joint ces neuf hommes ils gaignerent dun costé dans un village nommé Fau²⁴, et le laissant a main gauche ils vinrent sur la montagne du fau ou apres avoir beu un coup Ozi fit la priere et ensuite ils dessendirent vis a vis de Creysseilles d'ou ils le renvoyèrent accompagné par Mercier qui apres luy avoir dit tout le dessein touchant les contrebandeurs et l'argent qu'ils avoient receu adjouta qu'entre icy et la pentecoste ils luy feroient voir une belle compagnie. Mercier en le quittant au milieu du bois de Creysseilles luy dit de ne pas s'escarter de chez luy et qu'il auroit au premier jour de ses nouvelles.

Il revient dans sa maison le samedi matin 11 e ou il dormit tout le jour et sur le soir revenant de boire avec un nommé Labbé, Mercier l'appella et le mena avec luy a la planche de Courbine par la paroisse de St Sauveur ou il trouva les mesmes gens qu'auparavant avec lesquels il s'en alla a la Croix du Villar et ensuite passant entre Villard²⁵ et St Apolinaire de Rias ils vinrent a la montagne de Montreynaud²⁶ ou dozi ayant fait la priere ils le renvoyerent sans avoir voulu luy parler accompagné du contrebandeur de Gluyras jusque pres de lad Planche qui ne voulut jamais luy rien dire si ce n'est qu'il auroit bientot de leurs nouvelles

Il revint chez luy le matin du jour de Pasques et en partyt le lundy au soir pour aller a la Traverse²⁷ ou l'on l'avoit asseuré qu'il y avoit tous les jours des assemblées, il coucha la nuit des 13, 14 et 15 dans les champs sans jamais avoir rien entendu, et led jour 15e il alla a St Cierge ou n'ayant aussi rien appris il retourna chez luy ou il demeura jusques au 17 a l'entrée de la nuit que Mercier le vint appeller et le mena du costé de Laygua parroisse de St Sauveur pres de plusieurs grands rochers ou il trouva a table les deux contrebandeurs avec les nommés Lagrave, Reynaud, Ozi et Deconches qu'ils firent manger avec eux les autres quatre dont il na pas sceu le nom n'y estant plus et luy firent payer une piece de quatre sols pour ce qu'il avoit mangé avec eux luy disant qu'ils n'avoient pas encore de l'argent pour luy donner mais que des que leur prest qu'ils attendoient seroit arrivé ils luy en donneroient. Apres avoir soupé ils marcherent long d'un bois appelé

¹⁹ La Bâtie de Crussol

²⁰ Saint Etienne de Serres

²¹ Hameau de saint Laurent du Pape

²² Saint Laurent du Pape

²³ Tournon les Privas (et non Tournon sur Rhône)

²⁴ Hameau de la commune de Pourchères

²⁵ Hameau et château de la commune de Silhac

²⁶ Située au nord ouest de Châteauneuf de Vernoux

²⁷ Hameau de la commune de Dunière.

Chabrianges²⁸ jusques vers Ferrières²⁹ et au bois de Rozet dou ils envoyerent une fois un contrebandeur dans un lieu appellé Feures³⁰ sans savoir ce qu'il y alloit faire, et ibeconches ayant ensuite fait la priere apres quoy l'espion dit au nominé Reynaud qu'il faudroit aller faire quelque tour a quelqu'un mais il luy repondit que la pomme n'estoit pas encore meure, ils demeurèrent le 18 et la nuit du 18 dans le meme bois ou ils feurent fort bien nourris et le 19 au matin apres lavoir bien exhorté a estre fidelle ils le menasserent de luy aracher la langue sil parloit et ensuite le renvoyerent accompagné de Mercier qui luy dit que les autres quatre estoient allés en Piémont, quil les avoit accompagné jusques au bois de Pillat qui est en forrest pres de Condrieu ou ils avoient passé le Rosne et que c'estoit la troisieme fois quils avoient fait le chemin, quils estoient allés chercher de l'argent et des nouvelles et que d'icy a Pentecoste ils luy feroient voir une belle troupe luy promettant de luy donner de ses nouvelles. Mercier le quitta vis a vis de la Fereyre luy disant encore quils alloient a Xaintonge passant par Burzet et qu'ils avoient a Xaintonge une trentaine de leurs gens qui cherchoient a pouvoir faire du monde. L'espion offre de faire prendre Mercier mais peut estre seroit il bon de le laisser encore afin daprendre tout ce qui se trame. Je lay renvoyé aux nouvelles, il doit me venir joindre le cinq de may et plustot si y a quelque chose de nouveau

A la fin du texte et d'une autre écriture :
Charles Aymard de St Fortunat fait le médiocre, un peu cagneux, une cicatrice a la joue droite, n. c.

LES INSPIRES DES LATTES

Le hameau des Lattes est situé sur une voie de passage, un chemin caladé qui monte vers Chautelot et Trouiller (L'espion et Mercier ont dû y passer en 1703).



²⁸ sur le flanc-sud de la vallée de la Glueyre, autour du hameau actuel de Chabrianges, commune de Saint Etienne de Serres.

²⁹ Hameau de la commune d'Issamoulenc au pied du col des quatre Vios

³⁰ Probablement Féouzet, commune d'Albon dans la haute vallée de la Veyrueygne

On y trouve une concentration d'hommes et surtout de femmes qui ont participé aux événements liés aux inspirés entre 1689 et 1702. On peut citer 5 femmes et un homme dont 5 ont été arrêtés et emprisonnés longuement, ce qui est considérable pour un hameau de si petite taille.

Estienne Robert dit Rouchon et Anne Robert dite la Rouchonne

Ces deux inspirés sont évoqués longuement par l'abbé Monge dans son rapport sur les événements de février 1689. Anna Robert est en effet un exemple très caractéristique de l'attitude des jeunes femmes inspirées de 1689, attitude longuement analysée par D. Vidal dans son ouvrage "Le malheur et son prophète³¹".

Le vendredi du 18 du même mois, lorsque M de Folleville arriva au Pont des Ollières, il reçut avis qu'il s'en tenait une autre dans la paroisse de St Michel de Chabrianoux.

Cette assemblée de St Michel était un reste du jour précédent, le Prophète Rouchon n'avait manqué de se trouver sur un lieu éminent de la paroisse avec une quarantaine de ses Disciples: mais quelques personnes des voisinages appréhendant les suites leur firent quitter cet endroit. Ils s'assemblèrent le même jour sur le chemin de St Maurice à Chalencou, proche de la croix de Glandre, (peut-être Alliandre). Le Sr Du Bourg de la paroisse de St Julien le Roux étant allé à ceux pour les faire séparer n'en eut d'autre réponse, si ce n'est « arrière de nous Satan tu ne nous tenteras point » ; ne se retirant pas pour des paroles, on en vint aux pierres dont il essuya quelques coups. Le nommé François Dejour de St Michel, fut plus heureux que lui et obligea ses mutins de rompre l'assemblée et se retirer chacun chez soi.

Le samedi 19 Février, Anne Robert, la rouchonne, prophétesse du lieu des Lattes, paroisse de St Maurice sous Chalencou, soeur d'Etienne Robert dit Rouchon insigne prophète dont il sera parlé ci-après, faisant la prédicante à St Maurice. Le même jour le Sr Tourvieille curé la fit arrêter et il la fit conduire dans le château du haut Villar pour de là, être conduite à la Tourette. Comme je savait qu'elle dit et fit mille sottises, j'ai obligé les curés de St Maurice et de Chalencou de me donner par écrit se qu'il en avait remarqué.

L'écrit du premier est en ces termes: "Voici ce que j'en entendit le jour du massacre depuis St Maurice où je l'arrêtais jusqu'à haut Villar où je la conduisit. Dès qu'elle m'aperçut elle commença de crier

³¹ 1983 Payot éditions

« Arrière de moi Satan! Arrière de moi Satan tu ne me tentera point Regardez vers le ciel et non point sur la terre » Comme elle fut saisit elle dit plus de trente fois coupez moi les bras, coupez moi les jambes, vous ne me ferez point de mal.

Comme on la conduisait, elle dit pendant plus de cent pas « Allons, allons, Allons, ce sont les péchés. Pauvre père je l'ai si mal servit, pauvre mère je l'ai si mal servit. Ah, je te demande bien pardon. Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le St Esprit est Dieu et tout revient à un. Je te vois mon Dieu, je te vois, je t'embrasse. C'est le St Esprit qui me le dit je te vois mon Dieu ». Pendant le chemin je l'interrogeais, de quelle couleur était les habits de Dieu puisqu'elle le voyait, et elle répondit: « Ce n'est pas à moi de le dire. Je puis dire à cette pierre qu'elle se change en pain et elle se changera en pain ».

Etant arrivé à l'Haut Villar pour remédier à son mal que je croyais provenir de faiblesse et de ce qu'elle avait été longtemps sans manger, je prie la comtesse de Vabre de lui faire donner un bouillon: mais elle n'en voulu point, disant que le St Esprit la nourrissait, et quoique je puisse faire, assisté du nommé Daniel du Haut Villard, je ne pus point lui desserrer les dents pour avaler ce bouillon. Je la fis mettre en prison d'où elle fut ensuite conduite dans le château de la Tourette où je la vis le lendemain toujours obstinée à ne pas manger

L'écrivit de Sr la Planche curé de Chalencon sur le même sujet et en ces termes.

Je fus prié de madame la Comtesse de Vabres de la décharger de la Rouchonne de St Maurice que M.Tourvelle avait fait conduire au Villard. Je fus la chercher avec huit fusiliers anciens catholiques de ma paroisse.

Je la conduisis à Chalencon pour faire voir à mes nouveaux convertis l'aveuglement et la folie de cette prophétesse comme des autres. Je lui demandai qui est-ce qui l'avait érigée en prophétesse. Elle me répondit qu'elle avait l'esprit de Dieu, qu'elle croyait en Dieu qui lui avait donné tout pouvoir, qu'elle pouvait changer les pierres en pain, qu'elle ne craignait point les armes, et disait hautement qu'on frappât sur sa tête sur tout son corps avec un couteau, qu'on ne saurait lui faire aucun mal qu'il n'y avait que Dieu qui peut la faire mourir. Je lui demandai si elle voulait manger et boire, elle me répondit qu'elle ne vivait que par la grâce de Dieu criant toujours et levant les yeux au ciel joignant les mains «miséricorde, les cieux s'ouvriront à mes prières ». Après avoir beaucoup fait de figures affreuses de ses yeux et de son corps elle tomba comme morte.

Dans ce même temps un des soldats dit hautement je la ferai bien ressusciter en la menaçant de lui tirer un coup de fusil à la tête, si elle ne se levait

promptement ; à même temps elle commença à se relever et je lui dis pour lors qu'elle craignait bien les armes et que tous ses discours ne tendaient qu'à abuser et tromper le peuple et qu'elle méritait d'être pendue.

Elle appela tous les pauvres qui étaient près d'elle les fit ranger et leur dit « mes enfants vous êtes pauvres sans père et mère. Voilà de l'argent pour vivre ». Elle sortit de son sein un papier et au premier elle donna quinze sols, au second trente sols, aux autres une pièce de trois sols et demi chacun. Le tout faisant huit livres. C'était de l'argent qu'on lui donnait dans les assemblées pour prophétiser suivant la réponse qu'elle me fit lorsque je lui demanda d'où avait elle reçu cet argent.

Cela étant fait, je la fais marcher à la Tourette où elle fut emprisonnée ; elle levait toujours les yeux au ciel. Le peuple de Chalancon et particulièrement les nouveaux convertis disaient hautement que c'était tout des sorciers et des magiciens.

Voilà tout ce que je sais que je remets entre les mains de M Monge ...grand vicaire.

La Planche curé de Chalancon.

Estienne Robert dit Rouchon du lieu des Lattes de la paroisse de St Maurice sous Chalancon frère de ladite Anne, n'était pas moins extravagant que sa soeur.

Ses voisins assurent qu'il commença de faire le prophète le jeudi au soir 17 février et dit entre autres sottises. « Ah mes frères, je vois le diable qui a la gueule comme une tine (c'est à dire une cuve) Et les jambes comme les piliers du » Le samedi 19 février dans le temps, que les troupes montaient à Gluiras, il était dans la même paroisse le long de la rivière d'Eyrieux, où il avait assemblé environ cent personnes à qui il disait, « qu'ils étaient obligés de croire sous peine de damnation qu'il aurait reçu le St Esprit qui parlait par sa bouche, qu'il était un plus grand prophète que Moïse, que s'il voulait il tirerait comme lui, une fontaine d'une grosse pierre ou rocher qu'il montrait; ce qu'en suite s'il voulait, il changerait la pierre en pain ».

Il ajouta un horrible blasphème que quelques uns des assistants entre autres le vigneron de Geys, de Monsieur le Marquis de la Tourette, ne peuvent entendre sans horreur; il dit qu'il représentait la personne de Jésus Christ; et qu'il était lui même le fils du Père Eternel. Et il fallait croire toutes ces folies comme l'évangile ou être damné.

Récit des excès des hérétiques ou fanatiques du Vivarais

Guillaume de Monge

AN TT 276 XVI bis

Suzanne Champelovier et Suzanne Caucade ont toutes deux été arrêtées à l'assemblée du Creux de Veye en 1701³² et emprisonnées à Carcassonne. Nous ne savons pas ce qu'elles sont devenues ensuite.

Ce ne sont pas des leaders, ni des prédicantes, Suzon des Lattes est citée dans un interrogatoire d'une autre femme arrêtée (Anne Bourja). Elle essaie de justifier le fait qu'elles se connaissent par des transactions commerciales : Suzon aurait fait prendre des figues dans la maison d'Anne Bourja et été les porter au marché à Vernoux, ce qui est plausible puisque le hameau des Lattes est située sur un chemin qui monte sur le plateau de Vernoux.

Suzanne Vinson, veuve de Mathieu Chalamet et Marguerite Robert ont quant à elles été arrêtées en 1702 sur ordre de Du Molard, subdélégué en Vivarais de l'intendant Basville. Elles ont été emprisonnées à Pont Saint Esprit.

Dans un acte notarial de 1708³³, on peut lire que les biens de Suzanne Vinson ont été mis en location (alors qu'elle est toujours emprisonnée à Pont Saint Esprit). Il a été distrait des loyers les frais de capture et de conduite en prison de Suzanne, la contribution aux frais de réparation de l'église de St Maurice (endommagée en 1704³⁴, donc après l'arrestation de Suzanne), et des censes à payer (dont une au comte de Hautvillard).

L'AFFAIRE DE LA NOUE, un exemple de conflits internes au pouvoir sur la politique de répression à mener en Boutières, le 31 mai 1705

Cette affaire nous est connue par deux sources complémentaires : les archives de la guerre et différentes pièces des archives départementales de l'Hérault³⁵ en particulier par un rapport de Du

Molard, (toujours le même subdélégué) intitulé : *"Résultat de la procédure criminelle faite par devant le subdélégué en Vivarez de Monseigneur de Basville*

sur la prétendue assemblée faite au lieu de la Noue la nuit du 31 mai dernier jour de la Pentecôte".

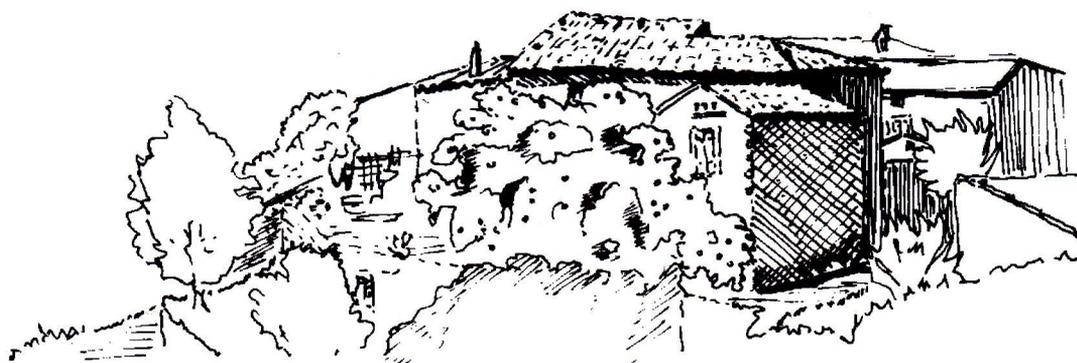
Ce titre indique bien les enjeux de cette affaire où se sont confrontées deux pratiques de répression : l'une purement militaire ne jouant que sur la force, l'autre plus politique tenant compte de la réalité du pays, et composant avec ce qui ne nuit pas au pouvoir.

Rappelons que nous sommes un an après la fin de la guerre des Camisards et après le massacre de Franchassis (perpétré par Julien et ses troupes), que l'agitation persiste et que les troupes commandées par Julien sont nerveuses et se déplacent beaucoup, notamment en Boutières.

Le lieu des événements et les acteurs

Le rapport présente clairement le lieu et ses habitants :

"Il est bon de remarquer que le lieu de la Noue est composé de deux maisons, joignantes contiguës et séparées uniquement par des murailles mitoyennes sans aucune porte, ni fenêtres de communication L'une très grande la plus riche de la paroisse et en réputation d'y avoir beaucoup d'argent appartenant à Isabeau Riou veuve et héritière de Jaques Cros La deuxième est une petite maison pauvre de Catherine Roumegoux veuve de Pierre Chieze Dans la première il y avait Isabeau Riou, Pierre, Jean, Jaques et Madeleine Cros ses enfants, Mathieu et Mathias Riou neveux d'Isabeau, Moïze Sartre mari de Paule Pra germaine de feu Jaques Cros, et deux servantes Dans la seconde il n'y avait que Catherine Roumegoux, Jacques et Moïze Chièze ses deux garçons, deux filles dont la plus âgée n'a pas neuf ans complets et la servante qui est âgée tout au plus de onze ans"



³² Voir Commentaires et Documents N° 2, 2001.

³³ Notaire ROUVIER AD07 2 E 9285

³⁴ Cf. ci-après

³⁵ AD 34 C187

Les évènements tels que l'on peut les reconstituer

Les deux sources sont parfois contradictoires et toujours orientées, mais, l'on peut penser que l'affaire s'est déroulée comme suit :

-André Jonac, sergent de la compagnie bourgeoise de Chalencon, conduit une petite troupe (soldats et suisses) à la Noue devant la maison d'Isabeau Riou (source Du Molard)

-Un ancien catholique avertit les troupes de la tenue d'une assemblée dans une des 5 maisons importantes et il est alors constitué une troupe de 40 soldats (fusiliers et suisses) qui cerne le hameau. (source Archives de la guerre)

-Les troupes disent avoir entendu prières et psaumes, pénètrent dans la grande maison et arrêtent les 14 personnes qu'ils trouvent dans les deux maisons, et les conduisent à Beaugard (St Peray). Enfin, ils disent avoir trouvé 3 livres de religion. (I.Riou expliquera qu'elle a gardé ces livres défendus, mais " a dit que lors du changement de religion, ils furent mis dans un coin de la maison, mais que personne ne s'en servait")

-Le 4 juin, Julien donne ordre de faire un exemple et de brûler puis de raser les deux maisons. Ce jour, on trouve un fusil sous un tas de fumier

-Enfin, le 18 juin, on aurait trouvé dans un mur de la maison d'Isabeau Riou 3 pistolets et un sac de poudre (mais, ils disparaissent à nouveau aussitôt).

La procédure et les désaccords entre Julien et Du Molard

La procédure est menée par Du Molard qui a compétence pour ce faire. Il se rend à la Noue depuis Privas, il interroge et fait se confronter témoins et accusés. D'abord, il apparaît que les personnes arrêtées l'ont été dans deux maisons certes contiguës, mais qui ne communiquent pas. Il y a donc des personnes arrêtées à tort.

Les témoins assurent qu'ils ont entendu des prières dans les deux maisons, mais tout cela paraît très fragile: les témoins se contredisent, prennent des sueurs froides devant les accusées, etc.

Et très vite, Isabeau Riou et sa famille sont innocentées tandis qu'à l'inverse, Catherine Roumégoux est accusée, mais seulement d'avoir fait une prière privée, son passé lui est reproché :

"C. Roumégoux ne vaut rien du tout, elle mérite la prison, elle a toujours été fanatique depuis 1689, elle ne quittait point Brousson tout le temps qu'il fut en Vivarais, elle mérite la prison"

D'ailleurs, lors de l'interrogatoire de cette dernière, on lui avait demandé :

Interrogée si elle ne sait qu'il était défendu de donner retraite à des coureurs , et s'il n'est vrai qu'une troupe de plus de 15 camisards furent logés dans sa maison la veille du jour où ils brûlèrent l'église de St Maurice.

Le curé de St Maurice (celui là même qui avait été blessé par les camisards, l'année précédente) avoue (à Julien) qu'il avait donné à Pierre Cros (fils d'I. Riou) le fusil trouvé.

A l'issue de cette enquête, nous avons deux lettres conclusives très opposées :

-Celle de Du Molard à Basville qui innocente la famille Riou, charge la famille Roumégoux sans toutefois considérer qu'elle puisse être punie pour « crime d'assemblée ».

-Du Molard souhaite calmer le jeu, accuse Julien de mettre l'huile sur le feu et demande qu'il soit donné des ordres de modération aux troupes.

Lettre de Du Molard à Monseigneur de Basville (20 juin 1705)

Monseigneur

Je porterai demain ma procédure à Monsieur de Julien, heureusement je le trouverai chez Monsieur Demonteil où l'on m'a dit qu'il devait aller coucher, j'aurai le plaisir de lui en faire faire lecture d'un bout à l'autre et de le convaincre de la fausseté de tout ce qu'on lui avait dit de l'assemblée qui avait tant fait de bruit, même que les deux dépositions faites en sa présence par deux faux témoins ne sont d'aucune conséquence en elles mêmes et se trouvent, d'ailleurs emportées par d'autres témoins également faux. Ils n'ont pas bien su ajuster leurs flutes

Cependant Monseigneur voilà huit personnes en souffrance toutes innocentes parmi lesquelles il y a deux marchands drapiers

Je vous envoie Monseigneur le résultat de ma procédure à laquelle j'ai employé quinze jours tous entiers de travail et très utilement puisque je vous ai développé la vérité et mit en état de leur rendre une prompte justice, ayez la bonté Monseigneur de le lire tout du long et néanmoins de ne donner aucun ordre sur cela parce que je ne sais pas encore quelle sera la situation de Monsieur de Julien, il est homme pour soutenir la gagure et en écrire fortement à la Cour...

Cependant je peux vous assurer en honneur que tout le pays persuadé de l'innocence des accusés est étourdi, non du pillage et du brûlement de la maison parce que l'officier et les soldats parlèrent affirmativement de l'assemblée à Monsieur de Julien,

mais du rasement après ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire, faire voir et dire sur les lieux en présence de nombre de gens et j'espère pour le repos public et l'intérêt des gens de bien que, mon information vue et examinée, vous aurez occasion pour demander un ordre à Monseigneur le duc de Berwick pour -qu'il défende aux troupes et surtout aux bas officiers mikelés de faire main basse dans les maisons dans lesquelles ils prétendent avoir trouvé des assemblées qu'après avoir vérifié qu'il y a des étrangers, je veux dire des gens qui ne sont pas de la famille, -seconde défense de piller, ni s'emparer des effets que par l'ordre du commandement dans le pays avec ordre ou prière à Monsieur de Julien de ne pas faire brûler et raser les maisons qu'après vérification faite

*On a dit Monseigneur aux Nouveaux Convertis de ne pas faire des assemblées mais qu'on ne s'informerait pas de quelle manière ils prieront Dieu dans leurs maisons sur quoi les soldats ne rouleront pas la nuit à la campagne qu'ils n'entendent faire la prière en famille et tous les peuples du Vivarais ne savent que leurs anciennes prières de Religion, si cette assemblée comme il vient d'arriver à la petite maison de la Noue où la mère faisait la prière à ses enfants n'y ayant eu autre chose dans tout le lieu de la Noue, nous n'avons pas une maison qui ne soit exposée ... L'ordonnance du Roy du premier octobre dernier pour le port des armes a été publiée, mais il n'a été ordonné de personne aux Nouveaux Convertis de les rendre et remettre non pas même personne n'a été proposé pour les recevoir. L'officier n'a aucun ordre d'aller fouiller dans les maisons, il a ordre au contraire de ne pas le faire, ayez la bonté de faire établir une règle sur cet article pour que les peuples prévenus et instruits de ce qu'ils auront à faire s'y conforment et ne soient plus surpris des peines de galères qui leur sont imposées car Monsieur de Julien veut que Pierre Cros fils de la Riou dont la maison a été brûlée pour assemblée supposée soit condamné aux galères pour un fusil qu'on y a trouvé et que le curé avoue lui avoir donné. Etant très certain que pas un Nouveau Converti n'a rendu des armes, ni su qu'ils dussent le faire, le prévenu n'a que 22 ans il est sans reproche et il vient de perdre pour plus de 8000 livres de maisons ou d'effets, je vous enverrai avec ma procédure les lettres que j'ai reçues des curés des prisonniers, je suis bien aise de les faire voir à Monsieur de Julien J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect votre très humble et très obéissant serviteur
Robert Dumolard*

Quelles sont les motivations de Du Molard pour prôner une attitude de clémence et de compromis ?

On peut imaginer qu'il cherche à protéger des notables et à assurer le développement économique de la région (il y a 2 marchands drapiers dans le lot des personnes arrêtées). On peut estimer que son analyse politique de la situation lui fait penser que la violence ne résoudra rien en cette période menaçante. On peut aussi estimer qu'il a une dent contre Julien et qu'il veut s'en prendre à lui en attaquant ses méthodes.

La lettre de Julien reprend les accusations et tente de démonter le rapport de Du Molard. Il demande aussi que les condamnations soient lourdes; faire le contraire serait un bien mauvais exemple pour le pays. Enfin, il critique violemment ceux qui veulent innocenter les 8 personnes de la grande maison (celle d'I.Riou) et il réclame des peines de galère.

***Lettre de Monsieur de Julien,
Baix le 3 juillet 1705***

Je reçus Monsieur avant hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 où vous me parlez de l'assemblée de la maison de la Noue et que par les informations qui vous furent procurées vous avez décidé que la maison a été brûlée et rasée Monsieur le duc de Berwick me marque la même chose et que je fasse garder dans la prison les onze personnes de cette assemblée jusques à ce qu'il en décide, ce qui sera observé ayant ordonné ce matin qu'ils soient conduits de Privas à Beauregard Vous me marquez qu'il n'a pas voulu encore condamner ces gens là aux galères et qu'il voudrait être informé auparavant des gens qui ont porté les armes à cette assemblée Il n'y a que le Bon dieu qui puisse lui donner les éclaircissements Du surplus si les hommes de cette assemblée ne sont pas punis ce sera un mauvais exemple pour l'avenir et le cas arrivant de nouveau en Vivarais je ne me donnerai aucun mouvement par moi même pour démêler le vrai d'avec le faux comme j'ai fait avec beaucoup de vivacité et d'attention à l'égard de celle ci parce que j'étais pleinement informé qu'on voulait innocenter les 8 personnes de la grande maison Cependant je les trouvais plus coupables que les trois de la petite parce que outre le chant qui est clairement prouvé par deux témoins il y avait 3 hommes d'une autre paroisse et on trouva dans l'heure un fusil chargé de 3 balles caché sous du fumier et dans une chambre 3 livres de Religion dont 2 sont défendus, ces deux faits sont prouvés par les officiers et soldats qui entrèrent dans la dite maison et doivent être tout du long dans les informations qui vous ont été envoyées ainsi ils rendent les 8 personnes plus criminelles que les 3 autres dans la maison desquels on ne trouva ni livres ni armes,

mais seulement une platine d'un fusil brisé après l'incendie

De plus un soldat suisse comme vous aurez vu par sa déposition soutient qu'il fut trouvé 3 pistolets et un petit sac de poudre dans une voûte de la grande maison lorsqu'on la démolissait

Je vis hier la compagnie de La Voulte que je trouvais assez belle complète en hommes et en fusils sans baïonnettes ni ceinturons ...

*Je suis plus que personne au monde Monsieur votre très humble et obéissant serviteur
Julien*

L'attitude de Julien est plus facile à expliquer : Julien est un militaire et pense en homme pour qui la force, la répression sont les seules solutions.

Nous ne connaissons pas les conclusions de cette affaire, mais, il semble que la répression n'ait pas été trop sévère et que les libérations soient intervenues rapidement pour tous et toutes les personnes arrêtées.

Il apparaît aussi que la plupart des acteurs sont restés protestants : On lit leurs noms dans les actes d'Etat-Civil du Désert.

La Nove³⁶ pendant la dernière guerre

250 ans après ces événements, La Nove a de nouveau fait parler d'elle. Après les combats entre résistants et Allemands en 1944, autour du Cheylard, Le docteur T. de Saint Sauveur y a conduit quinze blessés. Ils ont été soignés et cachés une quinzaine de jours. Continuité à travers les siècles d'un esprit de résistance...

ALLIANDRE ET LE SERRE BRAVAIS

Alliandre, mairie isolée, portrait d'une commune

Petite commune de pentes située sur le versant nord-est de la rive gauche de l'Eyrieux, Saint-Maurice compte actuellement 185 habitants disséminés dans 27 hameaux ou lieux-dits et sans bourg centre. La population qui atteint un maximum en 1846 (622 habitants), ne cessa de décroître au cours du XX^{ème} siècle.

Essentiellement agricole, la commune compte vers 1866 sur 143 "actifs" 137 agriculteurs, dont la plupart est propriétaire de sa terre. Les propriétés sont petites et vouées à une polyculture vivrière, avec un petit élevage et un complément de numéraire apporté par la production de cocons.

³⁶ La Nove, nom actuel de la Noue.

Une seule industrie : le moulinage de La Roche qui fermera en 1968. Actuellement la commune ne compte plus qu'une entreprise de plâtrier-peintre et 8 exploitations agricoles.

Le reste des actifs est employé dans différents secteurs d'activités à l'extérieur de la commune, dans le voisinage (principalement Vernoux, Saint-Sauveur-de-Montagut), mais aussi à Privas et Valence.

Jusqu'à ces dernières décennies, Saint-Maurice était une commune essentiellement protestante avec sur 505 habitants en 1802 : 477 protestants, soit 94,5% de la population. En 1851³⁷, Saint-Maurice demeure la commune la plus protestante du canton de Vernoux avec 91% de sa population concernée. Cette influence religieuse se traduit sur le plan politique par une forte appartenance à gauche.

Comme la commune ne dispose ni de commerces, lieux de culte, de poste, ni d'aucun autre service, elle se trouve tiraillée entre plusieurs pôles d'attractions voisins : Saint-Michel et Chalencon pour une faible part, Saint-Sauveur-de-Montagut et Vernoux (ce dernier en particulier pour son commerce et le marché du jeudi).

Les deux écoles ont été fermées : Alliandre en 1987, et La Roche en 1989. Les enfants fréquentent désormais les écoles de Saint-Sauveur et du Moulinon, mais aussi dans une moindre proportion, de Saint-Michel, Chalencon, et Vernoux. On l'aura compris : Saint-Maurice est écartelé entre son appartenance au canton de Vernoux et le pôle d'attraction de la vallée de l'Eyrieux.

Les implications intercommunales en direction de la vallée de l'Eyrieux se multiplieront au fur et à mesure de l'organisation des services. Saint-Maurice a adhéré au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et au syndicat mixte du Contrat Global Eyrieux-Privas-Vernoux. La commune fait aussi partie depuis cette année de la communauté de communes "D'Eyrieux aux Serres", regroupée autour des bourgs des Ollières et de Saint-Sauveur.

(Sylvette Béraud Williams)

Delétra et le Réveil du XIX^{ème} siècle

C'est aussi à Alliandres qu'en 1841, un jeune pasteur suisse tient une assemblée au cours d'une tournée missionnaire en Ardèche. C'est le Réveil. Il dîna chez le notaire Chazal au Serre Bravais dans sa maison bâtie au XV^{ème} siècle. Il écrit:

" Vendredi 10 Prédication à Alliandres, commune de St Maurice dans un bois de châtaigniers – 1000 âmes

³⁷ en décembre 1851, au plébiscite proposé par Louis-Napoléon, tous les cantons de France, sauf celui de Vernoux, ont voté « oui ». Par la suite, ce dernier devint le canton le plus « rouge » de l'Ardèche.

sermon sur la véritable conversion, attention plus grande que mercredi parce qu'il n'y a pas autant de femmes ayant amené leurs enfants. Chaire du désert qu'on a apporté d'une lieue. Dîner chez Me Chazal, ancien du consistoire, maison qui a appartenu à un prieur de couvent. Inscription hébraïque illisible. Beaux jardins en terrasse au dessus d'une profonde vallée. Fruits abondants..."

Suit une demi page de description de paysages qui se termine avec l'affirmation que la Suisse est bien plus belle que l'Ardèche.

L'assemblée du Serre Bravais

Le Serre Bravais est également connu par l'assemblée qui s'y est tenue en 1683 avec le pasteur Homel et quelques délégués qui y préparent le mouvement de résistance passive³⁸.

L'EGLISE DE SAINT MAURICE, ses vicissitudes au cours des siècles

Nous sommes sur les ruines de l'église dont il ne reste rien aujourd'hui de sorte que St Maurice est une des rares paroisses de l'Ardèche sans clocher.

Seul subsiste le Presbytère que nous visiterons tout à l'heure, mais, certains se souviennent encore de l'utilisation au début du XX^{ème} siècle des ruines de l'église comme carrière.

Cette église disparue a beaucoup fait parler d'elle alors même qu'elle a très peu été utilisée depuis le passage au protestantisme de la population de la commune :

- En 1583, dans l'enquête de N. de Vesc, "*l'église est en ruines et la population presque toute protestante. Depuis environ 20 ans, le culte catholique n'a pas été célébré du moins d'une manière suivie*".

Entre 1668 et 1683, veille de la révocation de l'Edit de Nantes, les registres du curé, prieur de Hauvillar et par ailleurs "protonotaire" de St Cierge sont bien vides : 16 actes en 25 ans.

Bien sûr, il y a un regain d'activité à partir de 1683, toutefois, les troubles de la révolte passive conduisent le curé de Chalencon à se réfugier à St Maurice et le prieur à utiliser la chapelle du château familial du Hautvillard³⁹. L'église s'offre une cloche en 1700.

Et puis surviennent les événements camisards de février 1704 : les ornements de l'église sont brûlés, le curé molesté (celui-là même qui témoignera l'année

suivante en faveur d'Isabeau Riou⁴⁰) pourra dire à nouveau la messe 15 jours après.

Il existe une relation de ces événements faite dans une lettre de 1704 rédigée par un catholique très antiprotestant (dont nous ne connaissons malheureusement pas le nom), relation qui montre que l'église n'a quasiment pas été touchée à cette époque.

Lettre d'un ami à un autre au sujet des camisards (1704)⁴¹

Ces avortons d'enfer prirent le chemin qui conduit à St Maurice, où ils arrivèrent deux ou trois heures après minuit, et allèrent droit à la porte de M. Tourville, prêtre et curé dudit lieu, auquel pour l'obliger d'ouvrir sa porte luy firent le même compliment et se servirent du même stratagème qu'au dit sieur Ventalon⁴²; ...pour lors ces inhumains ne lui répondirent qu'en grinçant des dents et au même moment, deux lui saisirent chacun par un bras et luy dirent qu'il fallait mourir dans sa babilone, entendant sans doute parler dans l'église où ils le conduisirent pour le faire martyr, comme les dits sieurs Ventalon...

Et y étant arrivé (dans l'église), il vit qu'on avait renversé le tabernacle, la chaire et plusieurs ornements qu'on avait mis au milieu de l'église, prêts à y mettre le feu; et à l'instant qu'il fut entré, il se mit à genoux pour faire sa prière à Dieu.....(les camisards) le poussèrent au milieu du feu qui était tout prêt du bénitier, de façon que son corps était tout couvert de playes et du sang; non contents de cela, pour mieux assouvir leur rage, lui lachèrent 3 ou 4 (coups) de fusil ou pistolet, n'ayant été nullement blessé que d'un seul fort légèrement, l'on assure que ce fut à la faveur du bénitier qui se trouva au devant du sieur Tourville.

Ces carnaciers de camisards le croyant déjà mort, et d'ailleurs, la fumée s'étant répandue dans l'église, furent forcés de s'en retirer, le jour commençant à paraître.....

La paroisse poursuit alors son activité.

Le conflit entre les habitants et le curé (1686 – 1709)

En 1709, un conflit (connu par les registres du notaire Rouvier de Craux qui a enregistré une transaction, un accord sur le dit conflit) entre les habitants et le curé nous permet de connaître l'état d'esprit des habitants qui, faute de pouvoir refuser publiquement la religion

⁴⁰ Voir ci-dessus La Noue

⁴¹ Editée en 1881 par Blanchard, curé archiprêtre (reprints LACOUR Nîmes 1989)

⁴² Curé de Gluiras qui a été tué la veille par le même groupe de camisards

³⁸ Voir le numéro 2001 de "Commentaires et Documents"

³⁹ Voir « Chalencon- Le Hautvillard » p. 16

catholique, s'efforcent de verser le moins possible à l'église et au curé.

Une convention de 1666 entre le curé (Sieur du Hautvillard, frère du seigneur) et les habitants (protestants très majoritairement) avait permis à ceux-ci de se libérer de la dîme (sauf la dîme des terres dudit Seigneur) moyennant le versement annuel de 300 livres au curé (pour solde tout compte – portion congrue – logement – etc.), à charge pour le curé d'en distraire 10 livres pour donner aux pauvres (mais, méfiance, ce sont les habitants qui font la distribution).

En 1686, le nouveau curé (Tournevielle) remet partiellement en cause cet accord, il refuse de payer la dîme de ses terres propres (celles de son bénéfice); un arrangement permet de poursuivre, mais, en 1706, le conflit reprend et les habitants assignent le curé devant le sénéchal et lui demandent de revenir à l'accord initial et de payer différents dédommagements (au total 2 000 livres plus les frais et dépens). Il est plaisant de souligner une de ces demandes :

" Trop perçu sur les frais de la lampe à huile passés de 15 à 20 livres alors que le règlement est de 10 livres, et que en l'année 1689, il n'y eut point de tabernacle, ni de luminaires dans l'église que sur la fin de l'année, et qu'en 1704, il n'y eut aussi aucun luminaire à cause du brûlement de l'église par les camisards "

On retrouve la référence à deux des événements qui ont agité le pays : les inspirés, les camisards.

Bien sûr, le curé se défend, dit en particulier que les habitants ont abandonné la dîme depuis 20 ans (donc depuis la révocation de l'Edit de Nantes), que l'accord avec le précédent curé résultait du fait qu'il n'avait pas besoin de logement (il habitait au château), demande 600 livres pour les réparations qu'il a fait faire à l'église .

Finalement, un accord intervient qui semble favorable au curé. Il abandonne seulement la dîme pour 1708 et 1709 (années de disettes, rappelons-le, et aussi année du mouvement camisard; l'accord intervient un mois seulement après la fin des combats...)

La fin de l'église

La population de la commune retourne vite aux actes paroissiaux protestants faits par les pasteurs du Désert.

A la Révolution, l'église est de plus en plus délaissée: Dans une enquête de 1806 sur les biens du clergé, l'église de St Maurice est citée comme ayant 150 places (c'est peu, celle de Saint Etienne de Serres, pourtant bien petite, est comptée pour 200 à 300

places, celles de Pranles pour 700), et en mauvais état⁴³.

Il semble qu'elle ait été abandonnée à cette époque avec le rattachement de la paroisse partagée entre elles de Chalencou, et de St Michel de Chabrillanoux. La cloche datée de 1700, est allée alors enrichir l'église de Chalencou comme l'indique des notes d'un curé de Chalencou.

CHAUTELOT ET TROUILLER

Les registres de P. Durand

A Chautelot, les maisons avaient des cachettes qui furent bien précieuses en temps de persécution. La famille Charensol, protestante comme la plupart des habitants de ces hameaux a ainsi caché et protégé les registres de Pierre Durand et des frères Fauriel. Ce sont les premiers registres du Désert : 1721-1732 pour celui de Pierre Durand et 1730-1741 pour celui plus volumineux des frères Fauriel.

Les Charensol se sont alliés aux Reynier de Trouiller; parmi leurs descendants, se trouvaient Elie Reynier, professeur et historien de Privas et Emile Reynier, directeur d'école à St Fortunat ; ce dernier avait gardé la propriété de Chautelot et a remis au musée du Vivarais protestant installé dans la maison de Pierre et Marie Durand à Pranles, les registres soigneusement conservés avec la lettre suivante, datée du 25 avril 1976 :

" Ces documents précieux n'ont pas voyagé, ils sont toujours restés à Chautelot, Saint-Michel de Chabrillanoux, mon village natal et j'en suis devenu propriétaire par héritage. Mes ancêtres Charensol, filiation par ma trisaïeule, habitaient le hameau de Chautelot au début du XVII^e (manuscrit du temps de Henri IV) et y sont restés jusqu'au XIX^e siècle. Dans leur petite maison, maintenant écroulée et qui possédait une cachette sûre, entre deux voûtes, cachette que j'ai vue encore en 1930, avant sa disparition, ils recevaient et hébergeaient tous les proscrits dont les plus importants étaient sans nul doute, les pasteurs du Désert : Pierre Durand et les frères Fauriel.

Les pasteurs arrêtés, les documents laissés par eux sont restés sur place. J'ai entendu dire par ma grand'mère et surtout par mon arrière grand-mère décédée il y a 60 ans, que ces documents avaient été mis dans un petit coffret, qui en 1830 n'existait déjà

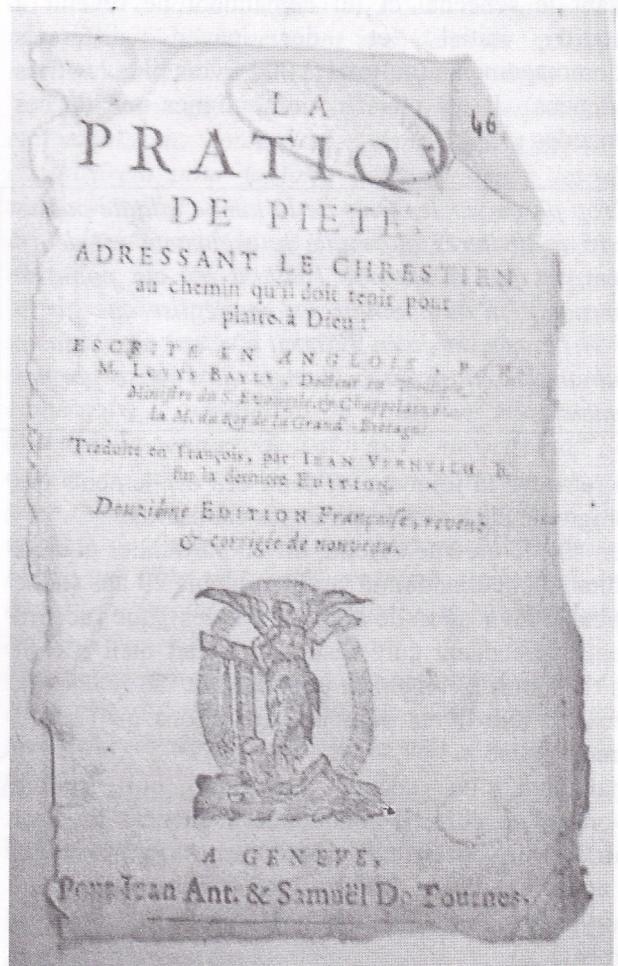
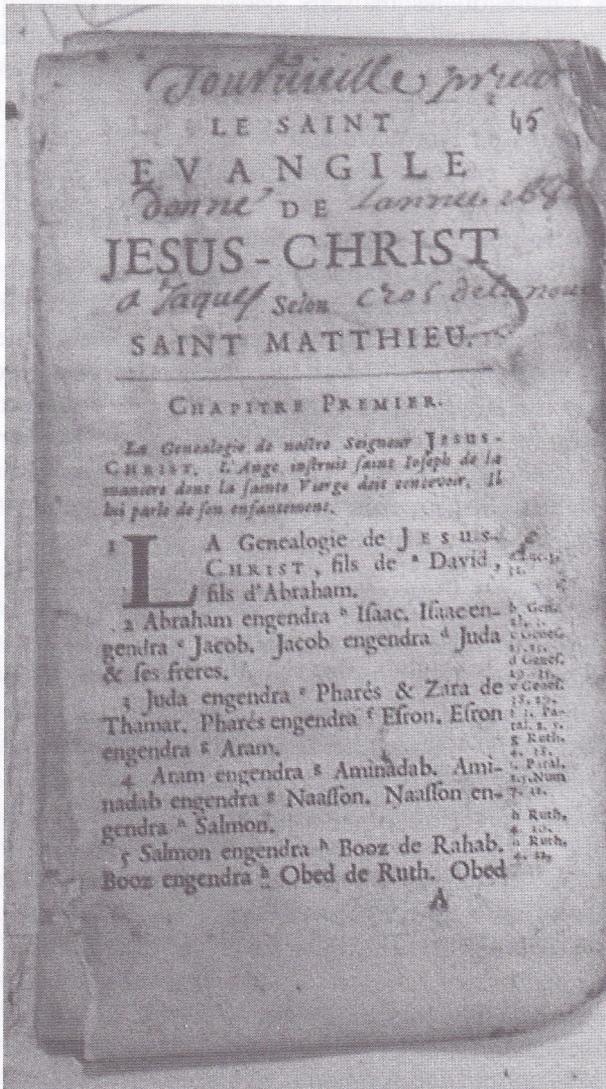
⁴³ Dans la même enquête, Saint Michel est indiqué comme « sans église » ; en fait, elle existait, mais avait été "confisquée" par un individu.

plus. (Je crois qu'on parle au procès de Montpellier d'une petite clef, trouvée sur Pierre Durand au moment de son arrestation).

On sait que les pasteurs du Désert consignaient d'abord leurs actes sur des brouillons. Quelquefois Pierre Durand et un peu plus tard Mathieu Morel écrivaient avec des lettres grecques. Ils les recopiaient ensuite dans un registre sur papier timbré caché en lieu sûr. Ainsi, en cas d'arrestation, on ne trouvait sur eux que quelques pages de brouillon que l'on peut retrouver parmi les pièces du procès.

La chaire en pierre dominant la vallée de l'Eyrieux

La tradition indique que sur les flancs de la vallée en dessous de la route actuelle, légèrement en amont de Chautelot, des assemblées se sont tenues et que le prédicant se tenait sur un rocher dominant quelques restes d'anciennes terrasses. C'est difficilement imaginable, mais la route alors n'existait pas et il y avait sans doute alors beaucoup plus de terrasses qui ont dû s'effondrer depuis.



Pages de garde de deux des livres de religion saisi à la Noue